

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 /10/18

Le Schéma de Cohérence Territoriale de la Métropole de Montpellier dit SCOT prévoit l'urbanisation de la commune pour les prochaines années ;

L'équipe majoritaire conduite par le maire de Lattes est favorable à ce projet.

Que prévoit-il derrière une vitrine montrant la préservation du patrimoine naturel, du Littoral et de la biodiversité ?

En fait ce projet cache réellement une urbanisation intensive.

Où ? Sur les hauteurs du chenal de la Lironde : 2000 logements sont prévus à court terme.

Un projet pharaonique qui est purement hors la loi. Un recours a été engagé pour le stopper par l'association LEP relayé en toute clarté par le groupe Aïmons Lattes. Au cours de ce CM, nous avons signifié une nouvelle fois au maire notre opposition à cette urbanisation.

La deuxième zone ouverte à l'urbanisation du SCOT se situe à Maurin près du château d'eau.

Le maire évoque un projet immobilier « léger » ! Comment peut-on le croire ? Le SCOT précise une urbanisation de 50 logements /ha et la parcelle fait plusieurs ha.

En quelques années à Maurin, on a construit plus de 550 logements sans évolution des infrastructures ni des transports en commun. Le résultat est sans appel : trafic saturé. Et pour autant on continue à ouvrir à l'urbanisation. Est-ce raisonnable ?

Pour Aïmons Lattes, il est nécessaire et vital de mettre un terme à une nouvelle urbanisation sur Maurin. Dans le cas contraire, Maurin ne sera plus Maurin.

Ceci a été rappelé au conseil municipal et pour ces raisons l'équipe de Jean-Noël Fourcade dit NON au SCOT.

A noter que Christian Clausier élu non inscrit, après notre intervention s'est rallié à la position de notre groupe pour voter contre.

Le deuxième sujet qui a fait débat à ce conseil est le transfert des compétences à la Métropole.

Et là, si le sujet est complexe, la position du maire est apparemment ambiguë !

En effet, il est prévu un transfert des compétences de la commune vers la Métropole en matière de GEMAPI : c'est la loi.

La GEMAPI c'est la gestion des Milieux Aquatiques et de Protection contre les Inondations.

Il est souhaitable que la Métropole pour plus d'efficacité et de cohérence gère ce domaine.

Le maire le conçoit aussi mais il veut continuer à conserver la gestion du site naturel de l'Étang du Méjean. A cet effet, il exige qu'une convention soit signée avec les services de la Métropole. Mais à ce jour il nous demande d'approuver l'extension des compétences alors que la convention n'est pas encore élaborée ! Difficile de suivre le raisonnement.

Autre point qui a engagé des échanges entre le maire et les représentants d'Aïmons Lattes : la taxe GEMAPI. Celle-ci est payée par les contribuables sur la taxe d'habitation.

Le maire de Lattes y est défavorable rappelant qu'un poste budgétaire était déjà ouvert depuis quelques années pour gérer les risques d'inondation à la Métropole.

Certes, mais si l'ensemble de cette taxe (3 millions d'Euros) - et cela semble le cas au vu du budget 2018 de la Métropole- vient abonder le poste inondation (6 à 7 millions d'euros) c'est près de 10 millions par an qui seront affectés au risque contre les inondations. Compte tenu du niveau de risque reconnu sur les communes de la Métropole nous y sommes favorables.